VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue à huis clos en date du 15 février 2021 à 19h30, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-2024 du 15 mars 2020 signé par la ministre Danielle McCann autorisant la tenue à huis clos des séances du conseil et que les membres du conseil y prennent part, délibèrent et votent par tout moyen de communication.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Michel Croteau, Maire

M. Yvan Duval, Conseiller (vidéoconférence)

Mme Jocelyne Boivin, Conseillère (vidéoconférence)
M. Clément Gignac, Conseiller (vidéoconférence)
M. J.-Sébastien Sheedy, Conseiller (vidéoconférence)
M. Claude Tessier, Conseiller (vidéoconférence)

M. Jacques Tessier, Conseiller

Mme Vivian Viviers, directrice générale

Tous formant quorum.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Acceptation de l'ordre du jour
- 3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021
- 4. Acceptation des listes et rapports mensuels
- 5. Certificats de crédits disponibles
- 6. Rapport de l'inspecteur municipal
- 7. Rapport de la directrice générale
- 8. Travaux Hôtel de Ville
- 9. Caméras aux bacs semi-enfouis
- 10. Centre culturel multifonctionnel
- 11. Dossier Baie-des-Maher
- 12. Projet de développement Montée du Lac
- 13. Patrouille nautique
- 14. Autres sujets
- 15. Période de questions
- 16. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que déposé.

CA-21-02-15-01 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021, celui-ci est adopté tel que déposé.

CA-21-02-15-02 Sur proposition de M. Jacques Tessier, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021 tel que déposé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de janvier 2021 ;
- Conciliation bancaire au 31 janvier 2021;
- Rapport budgétaire pour le mois de janvier 2021 ;

CA-21-02-15-03 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de janvier 2021 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de février 2021.

CA-21-02-15-04 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspecteur municipal

Mme Viviers remet aux membres du conseil les rapports d'activités préparés par l'inspecteur municipal pour le mois de janvier 2021. Elle dépose également les demandes de permis et certificats pour le mois de janvier 2021.

Elle dépose de plus un projet de règlement relatif au contrôle de l'éclairage extérieur et demande aux membres d'en prendre connaissance et de présenter leurs commentaires à ce sujet avant la prochaine réunion du Conseil.

CA-21-02-15-05 Sur proposition de M. Jacques Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

a) Roulotte au Club Nautique St-Louis

Mme Viviers mentionne qu'une demande a été faite par Camp Académie pour l'installation d'une roulotte sur le terrain voisin du Club afin que la coordonnatrice puisse demeurer sur place durant le camp de jour. Comme il s'agit d'une employée de Camp Académie, ce sera à eux d'en assumer les frais.

M. Croteau mentionne que le fait d'avoir quelqu'un en permanence sur le terrain du Club assure une certaine sécurité à nos installations. Il faudrait toutefois préparer une entente écrite concernant l'usage de cette roulotte par la coordonnatrice.

b) Diagnose du lac par la CBJC

Nous avons reçu un courriel de M. Michaël Leblanc de la CBJC pour nous offrir une présentation des résultats de la diagnose du lac et du plan d'action entrepris depuis 15 ans. Le Maire de Fossambault est très intéressé par la protection du lac également.

Nous devrions recevoir une soumission concernant ce projet. Mme Jocelyne Boivin s'informera auprès de la CBJC et nous fera un suivi.

c) Élections municipales du 7 novembre 2021

Mme Viviers mentionne avoir reçu un communiqué indiquant que la ministre Laforest dépose un projet de loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre prochain afin de pouvoir adapter certaines règles électorales comme le vote par correspondance, des journées de vote supplémentaires, etc.

Elle nous tiendra au courant des modifications apportées.

d) Travaux routiers

Mme Viviers mentionne qu'elle a transmis la programmation des travaux no 3 dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023 pour obtenir le solde de la subvention soit 302 146 \$ pour les travaux routiers à être exécutés en mai et juin 2021. Nous attendons la confirmation de l'acceptation de notre programmation.

e) Programme Réhabilitation du réseau routier local

Mme Viviers mentionne qu'une demande d'aide financière avait été faite en 2018 dans le cadre du programme en titre mais qu'il n'y avait plus d'argent pour répondre à notre demande. Nous avons reçu une lettre du ministère des Transports nous informant que nous pourrions maintenant obtenir un montant si nous déposons une nouvelle demande avant le 31 mars 2021. Elle dépose donc un projet de résolution dans le cadre de cette demande.

CA-21-02-15-06 Sur proposition de M. Jacques Tessier, appuyée par M. Jean-Sébastien Sheedy, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil de ville de Lac-Saint-Joseph autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

ADOPTÉ

8. Travaux Hôtel de ville

Mme Viviers mentionne que les travaux sont commencés et devraient se terminer cette semaine.

9. Caméras aux bacs semi-enfouis

Mme Viviers remet aux membres du Conseil des photographies prises par nos caméras de surveillance alors qu'une citoyenne déposait ses déchets derrière les bacs enfouis. Les photos ont été remises à la SQ pour identifier la propriétaire de la voiture afin que nous puissions lui transmettre un constat d'infraction.

De plus, elle remet un projet de pancarte à être installée aux deux entrées de la ville. M. Duval voudrait qu'on ajoute la mention suivante : Les contrevenants seront poursuivis sans autre préavis. Règlement no 2018-264, art. 3.3, 8.2 et ss.

Mme Viviers commandera deux (2) panneaux 4' x 6' de Signalisation Lévis.

CA-21-02-15-07 Sur proposition de M. Yvan Duval, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la secrétaire-trésorière à faire l'acquisition de deux panneaux 4 x 6 pour être installés aux entrées de la Ville où se situent les bacs semi-enfouis tel qu'il appert de la soumission de Signalisation Lévis.

ADOPTÉ

10.- Centre culturel multifonctionnel

- M. Duval mentionne qu'il y aura une rencontre vendredi prochain à 10h00 avec MM. Michel Croteau, André Boulanger, Steeve Gauthier, Benoît Verreault, Clément Gignac, Claude Tessier, Yvan Duval et Mme Viviers pour discuter de la gestion financière du projet.
- M Clément Gignac mentionne qu'on parle d'un projet de 2 300 000 \$. Même avec une subvention de 1 500 000 \$, ce n'est pas évident d'aller chercher les fonds nécessaires pour combler la différence. Ça prend un projet réaliste qui pourrait varier entre 1 500 000 \$ et 1 800 000 \$.
- M. Yvan Duval a la même réaction, C'est trop gros, trop cher. Les gens ne voudront pas payer pour ça.
- M. Claude Tessier ajoute qu'il faut présenter un projet. Les résultats seront connus en 2022 et c'est un projet qui sera exécuté sur une période de cinq ans.
- M. Jacques Tessier demande si ça comprend la fosse septique, le champ d'épuration, l'aménagement du terrain. Il faut penser à tout ça.

Après discussion, il est convenu de présenter un projet avant le 26 février et d'attendre les résultats.

11.- Dossier Baie des Maher

M. Claude Tessier mentionne qu'il a eu de nouvelles discussions avec Englobe. Il faut faire affaires avec des arpenteurs géomètres. Techni-Arp nous a offert ses services pour 3 000 \$, M. Giroux pour 1 000 \$. Englobe va expertiser un troisième secteur.

Ce dossier est reporté un peu plus tard.

12.- Projet développement Montée du Lac

Mme Viviers explique aux membres que le propriétaire voudrait avoir une rencontre avec le Conseil municipal et les membres du Comité consultatif d'urbanisme. Il y a une erreur manifeste dans notre règlement de zonage quand on parle d'une profondeur de terrain de 115 m.

M. Claude Tessier ajoute qu'il a regardé les plans et que le propriétaire veut faire un parc en haut de la rue tel qu'indiqué sur les plans soumis. Il doit céder 10% en valeur pour fins de parc. Il veut également faire un stationnement en bordure du chemin Thomas-Maher pour les propriétaires qui auront accès à la plage. Il faut faire une rencontre ensemble pour décider ce qu'on accepte et ce qu'on refuse dans ce projet. C'est la Ville qui décide et non le promoteur.

Après discussion, il est convenu de faire une rencontre avec les membres du Conseil et les membres du CCU et que Mme Viviers consulte notre procureur quant à la notion de profondeur de 115 m.

14.- Patrouille nautique

M. Michel Croteau mentionne que les discussions se poursuivent concernant une patrouille nautique pour l'été prochain. Il y aurait une patrouille du jeudi au dimanche entre 10h00 et 17h00, soit ½ journée à Lac Sergent, 1 journée à Lac-Sept-Iles et deux jours et demi au Lac-Saint-Joseph. Les coûts seraient facturés au prorata des services.

M. Clément Gignac demande si M. Jacques Tessier voudrait s'en occuper. Ce dernier répond qu'il ne peut et ne veut pas le faire. De plus, tous les membres sont d'accord pour dire que nous n'avons pas d'intérêt à partager cette patrouille avec Lac Sergent et St-Raymond. Nous sommes d'accord pour créer notre patrouille pour les trois villes qui cernent le lac St-Joseph.

Toutefois ça prend un leader et nous verrons auprès de Fossambault s'ils peuvent prendre cette patrouille en charge puisque Mme Viviers est déjà débordée et est seule au bureau.

M. Gignac ajoute que nous sommes prêts à avoir une patrouille dès cet été. Et si tout va bien ce sera continué d'année en année.

Des rencontres auront lieu avec les maires et d.g. de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Fossambault-sur-le-Lac dans les prochains jours et nous vous tiendrons au courant.

15.- Autres sujets

Il n'y a pas d'autres sujets à ajouter.

16.- Période de questions

Aucune question.

17.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h20.

CA-21-02-15-08 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h20.

ADOPTÉ

Michel Croteau	Vivian Viviers	
Maire	Secrétaire-trésorière	